

## CAP Métiers de la coiffure

### Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de réaliser :

- Un brushing ou une mise en plis
- Une coupe homme.
- Une coupe femme.
- Une coupe enfant.
- Un soin du cuir chevelu.
- Un soin du cheveu et soins capillaires.
- Un shampoing.
- Une coloration.
- Une permanente.

### Entreprises d'accueil

Salon de coiffure.

### Prérequis

- **Âge** : de 15 an après une 3<sup>e</sup>/16 ans à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Pas de niveau exigé.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

### Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

### Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
50033616	34670

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

840 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en août.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne :  
2 jours en centre de formation,  
3 jours en entreprise  
+ 16 semaines en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

### Coordonnées de l'UFA



#### UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage  
74200 THONON LES BAINS  
04 50 71 77 88  
veronique.catasso@cneap.fr  
www.lycee3vallees.fr

## Architecture et contenu de la formation

### BC01 - Réaliser des prestations de coiffure

Élaborer un diagnostic, Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire, Réaliser des techniques de base de coiffure.

### BC02 - Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous, Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires, Contribuer à l'activité de l'entreprise.

### BC03 - Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

- Français - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) Histoire-géographie-enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

### BC04 - Mathématiques – Physique- chimie

Rechercher, extraire et organiser l'information, Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité, Expérimenter, utiliser une simulation, Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion, Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés.

### BC05 - Éducation physique et sportive

Développer sa motricité, S'organiser pour apprendre et s'entraîner, Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter, Construire durablement sa santé, Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.

### BC06 - Langues vivantes étrangères

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : Comprendre la langue orale, Comprendre un document écrit, S'exprimer à l'écrit, S'exprimer à l'oral en continu, Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

### BC07 - Prévention-sécurité-environnement

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention, Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix, Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté, Agir face à une situation d'urgence

### BC08 - Arts appliqués et cultures artistiques (bloc facultatif)

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>Unité Professionnelles</b>			
<b>UP1 - EP1 : Techniques de coiffure</b>	14	Ponctuel	Pratique & Écrit (6h45)
<b>UP2 - EP2 : Techniques de coiffure</b>	3	Ponctuel	Oral (20 min)
<b>Unités Générales</b>			
<b>UG1 - EG1 : Français, histoire-Géographie, EMC</b>	3	Ponctuel	Écrit & Orale (5h15)
<b>UG2 - EG2 : Mathématiques, Physique-chimie</b>	2	Ponctuel	Écrit (2h00)
<b>UG3 - EG3 : EPS</b>	1	Ponctuel	Pratique
<b>UG4 - EG4 : Langues</b>	1	Ponctuel	Écrit & Orale (1h20)
<b>UF - Arts (facultatif)</b>	1	Ponctuel	Écrit (1h30)

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
<b>Taux de réussite du CAP Métiers de la coiffure dans l'UFA</b>	-	57%	100%	100%
<b>Taux de réussite globaux</b> <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	-	en cours	50%	44%
<b>Satisfaction globale Apprentis entrants</b> (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
<b>Satisfaction globale Apprentis sortants</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
<b>Taux d'abandon globaux</b>	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- En 1 an : Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur, Mention Complémentaire Styliste Visagiste...
- En 2 ans : en Bac Pro Métiers de la coiffure, Bac Pro Perruquier posticheur, Brevet Pro Coiffure...

### Débouchés professionnels :

- Chef d'entreprise de produits capillaires.
- Coiffeur.
- Coiffeur esthéticien.
- Coiffeur coloriste.
- Coiffeur conseil en image.
- Enseignant en école de coiffure.
- Responsable de salon de coiffure.
- Styliste visagiste.
- Responsable coiffure à domicile.
- Maquilleur cinéma.
- Prothésiste capillaire.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 5 650 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### 1. Convention collective : Rémunération dans la branche

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Les rémunérations applicables sont les suivantes :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	29 %	45 %	55 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	41%	53%	63 %	100 %

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une classe en 1<sup>re</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>de</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

### Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

### Délais d'inscription

#### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

### Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

## Accès par transport

Gare SNCF à proximité immédiate avec toutes les lignes de bus.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Non.

## Les + de la formation

### • Engagement

Suivi individualisé - Accompagnement personnalisé

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place à la nuitée.
- Appart'Hôtels à proximité immédiate

## Matériel / Équipement

- Salon pédagogique.
- Salle multimédia.
- Ordinateurs portables.
- Vidéoprojecteurs dans les salles de cours.
- Espace numérique de travail.

## Coordonnées de l'UFA



### UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage  
74200 THONON LES BAINS  
04 50 71 77 88  
veronique.catasso@cneap.fr  
www.lycee3vallees.fr

### Référente Handicap

Cindy FLORET  
cindy.floret@cneap.fr

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026